

<http://queneau-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article4793>



Pièce d'identité officielle

- Administration - Brevet des collèges -



Date de mise en ligne : lundi 20 mai 2019

Copyright © College Raymond Queneau - Tous droits réservés

Rappel : les élèves de 3e doivent être en possession d'une pièce officielle d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) pour pouvoir passer le diplôme nationale du brevet des collèges.

Règles de validité selon le site du [ministère de l'intérieur](#) :

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.